



MOT D'ORDRE INTERSYNDICAL

COSUI du 09 avril 2019

**Les annonces faites ce matin par l'administration
ne répondent pas aux prérequis de l'intersyndicale**

**Pour la création de l'OFB
nous exigeons au 1er janvier 2020 :**

- La recatégorisation de l'ensemble du corps des ATE en catégorie B ;
- La requalification en catégorie A des TE qui exercent des fonctions d'encadrement ou d'expertise ;
- La réévaluation du quasi-statut sur la base de la plateforme commune : promotions, primes, adéquations missions/catégories ;
- L'alignement des régimes indemnitaires par le haut pour tous les fonctionnaires et possibilité de PNA, le cas échéant par intégration directe, des détachés.

Le temps de l'action est venu

**Nous appelons l'ensemble des personnels à se mobiliser
tant que nos revendications ne seront pas satisfaites.**

ACTIONS IMMEDIATES :

- Boycott de toutes les réunions et groupes de travail en relation avec l'OFB avec envoi d'un courriel aux supérieurs hiérarchiques d'adhésion au mouvement syndical
- Manifestation de mécontentement des personnels obligés d'y participer par apposition d'un autocollant rappelant le mouvement (on y va, on parle pas)
- Boycott des opérations interservices mises en place dans le cadre de l'OFB
- Blocage des données issues des constats de dommages loups ou ours, des pêches électriques, des réseaux, etc...
- Boycott des outils de rapportage par remplissage systématique d'une rubrique OFB pour toutes les missions effectuées (Geaco 4.1.01 ; Tempo 2.3.5 ; autres).

**PAS D'OFB
SANS RECONNAISSANCE DES PERSONNELS**